



Paris, le 28 octobre 2020

**R A P P O R T M O R A L et D'ACTIVITÉ**  
**75<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**Le 28 octobre 2020**

L'effectif de notre Section est de 198 adhérents. Le quorum à atteindre pour que notre A.G. puisse se tenir est fixé à 10 % des effectifs, soit 20 adhérents, y compris les procurations reçues.

Les conditions sanitaires ne nous permettent pas de réaliser une Assemblée Générale en « présentiel ». Il faut donc que nous nous adaptions à cette nouvelle situation pour organiser nos travaux.

Le Bureau sortant a ainsi, dans sa grande majorité, décidé d'organiser cette A.G. en visioconférence. Nous comptabiliserons les présents à la visioconférence et nous avons sollicité les autres pour nous faire parvenir leurs procurations.

À ce jour, 30 procurations ont été recensées. Notre Assemblée en visioconférence étant composée de 9 personnes, cela représente un total de 39 personnes. Le quorum est donc atteint. Notre Assemblée est validée.

La saison 2019-2020 en quelques chiffres :

- ✚ Le bilan des nuitées de Valloire fait apparaître une augmentation sensible de 261 nuitées, soit **1 262** nuitées cette saison contre 1 001 la saison dernière.  
Nous aurions pu certainement atteindre un taux d'occupation plus important si nous n'avions pas été confrontés au confinement et à la fermeture de la Station de Ski de Valloire le 13 mars 2020.
  - Les habitués du mois de mars et de la fin de saison n'ont pas pu se déplacer.
  - Un groupe important de randonneurs a été contraint d'annuler un séjour d'une semaine au mois de juin.
  - Nos amis cyclotouristes de Lézignan-Corbières habitués de La Fruitière, fin juin début juillet, n'ont pas pu se déplacer.
- ✚ Occupation des Tines : **8** semaines de locations, identique à la saison catastrophique de l'année dernière. La situation des TINES est plus préoccupante. Nous n'arrivons pas à faire priser cette destination avec nos deux appartements situés dans un site fabuleux où les amoureux de la montagne pourraient y trouver leur bonheur, en été comme en hiver.
- ✚ Nombre d'adhésions en très légère baisse (-3), mais la tendance semble vouloir s'inverser. Nos effectifs sont de **198 adhérents** contre 201 l'an passé.  
Malgré cette légère baisse apparente, sans le confinement, nos effectifs auraient pu être en progression plus importante estimée à une vingtaine d'adhésions supplémentaires.
- ✚ Situation financière acceptable.  
Le C.A.S.I. de PRG (Comité d'Action Sociale Interentreprises) a vu sa situation financière se clarifier et nous avons pu percevoir le reliquat de nos subventions 2019 et notre subvention 2020.
- ✚ Annulation du Challenge Jean Lavigne 2020 suite aux mesures sanitaires.

.../...



## Effectifs 2019/2020.

Le début de saison a été intense au niveau des réservations, ce qui laissait présager une augmentation de nos effectifs.

Mais cette pandémie a mis un terme à beaucoup d'espérance. Malgré tout, notre situation générale est loin d'être catastrophique. D'autres associations sont plus en difficulté, ce qui pourrait remettre en cause leur pérennité.

Pour notre part, nous avons été impactés seulement lors de la fin de saison hivernale et pendant l'intersaison.

Nous terminons donc la saison avec 198 adhérents dont 56% de Non-Cheminots. Il faut que nous fassions en sorte de rééquilibrer cette disparité entre Cheminots et Non-Cheminots, équilibre que nous devons acquérir en nous faisant davantage connaître auprès des Cheminots.

Ce déséquilibre n'est pas spécifique à notre section mais à un problème plus profond lié à la diminution du nombre des Cheminots dans notre entreprise. Le S.C.P.O. engagera des initiatives dans les restaurants d'entreprise et dans d'autres lieux où nous présenterons entre autres le Journal du S.C.P.O. qui reprend toutes les activités des sections.

D'ores et déjà, le C.A.S.I. nous demande, pour la saison à venir, que chaque Cheminot fournisse, lors de son adhésion au S.C.P.O., en plus de son numéro de CP, une copie du haut de sa feuille de paye afin de nous permettre d'identifier son lieu principal d'affectation (L.P.A.)

La moyenne d'âge de nos effectifs reste stable au niveau de 42 ans ce qui est relativement jeune pour notre section dont le nombre de retraités ne cesse de croître.

## Notre situation financière et la comptabilité de la Section

Lors de l'A.G. 2019, nous avons pris tous ensemble la décision de faire en sorte que notre section parvienne à son autonomie financière en 2025. Cette autonomie financière reposait sur une gestion ne nécessitant aucune subvention, car celles-ci, en devenant de plus en plus aléatoires, suspendues ou supprimées nous mettent dans de grandes difficultés.

Nous entrons dans la deuxième année de cette perspective pour 2025 et nous ne souhaitons pas remettre en cause nos décisions de 2019.

Notre situation financière pour cette fin de saison est très confortable : 9 199,48€ sur notre compte. Une telle somme en fin de saison n'avait pas été enregistrée depuis plusieurs années. Plusieurs raisons à cela : la situation du C.A.S.I. nous a permis de recevoir le reliquat des subventions de la saison 2018-2019 et de cette saison ; les entrées financières liées au taux d'hébergement de Valloire ont été notables ; nous avons perçu la prise en charge du dégât des eaux de Valloire. Tout ceci conjugué à un faible investissement, d'où notre situation financière.

Le bilan financier pour cette saison est de +5 055,23€ contre +148,31 € l'année dernière à la même époque.

La saison dernière, nous vous avons proposé de régler vos séjours par virement bancaire si vous le souhaitez. Pour ce faire, sur les factures que vous recevez pour vos locations, est mentionné l'IBAN de la Section Ski et Montagne.

Ce principe de paiement a eu beaucoup de succès et nous continuerons à vous le proposer cette année. Nous allons essayer de mettre en place un système de paiement en ligne plus convivial. Nous vous en tiendrons informés.

Julia BELLAMY a été désignée, lors de notre dernière Assemblée Générale, vérificatrice aux comptes. Julia BELLAMY a vérifié nos comptes. Comme elle ne peut pas être en visioconférence ce soir, Julia BELLAMY nous a transmis ses conclusions qui seront lues au moment du rapport financier.

## La saison 2019-2020 au Chalet de Valloire

Le chalet de Valloire a une nouvelle adresse officielle :

68, chemin des oiseaux  
Le col (devient optionnel).  
73 450 Valloire.



Cette démarche de la Municipalité est, je cite, de « Donner à chaque propriétaire ou locataire une adresse précise, lien indispensable qui permet à une personne physique ou morale de joindre son correspondant sans encombre ni retard. »

Bail de Valloire :

Nous avons négocié avant les élections municipales de 2020 un nouveau bail. Les négociations se sont terminées juste avant le confinement (mois de février 2020). Le nouveau bail devait être plus pérenne sans augmentation notable du loyer. Ce bail doit être enregistré par un acte notarial, mais nous sommes confrontés, une fois de plus, au laxisme ou à l'encombrement d'une profession. L'enregistrement de notre bail n'est toujours pas réalisé.

L'ancienne municipalité a été reconduite avec M ROUGEAUX Jean-Pierre comme Maire de Valloire. Nous sommes donc sereins quant à notre avenir avec une Municipalité qui connaît bien le dossier de l'ancienne École Fruitière.

Commission de sécurité :

La prochaine commission de sécurité (C.S.) devrait intervenir pendant l'année 2021. La majorité des mises en conformité demandées ont été réalisées. La dernière : « Mise en place d'une porte coupe-feu dans l'escalier au rez-de-chaussée » a été réalisée au mois de septembre de cette année.

Une des mesures qui reste en attente est le remplacement de la porte coulissante au niveau des cuisines par une porte coulissante coupe-feu. La Mairie devrait nous soutenir lors de la C.S. sur le fait que nous n'avons pas à effectuer ces travaux de mise en conformité car que cette dernière opération est très coûteuse et nécessite des travaux importants. Les investissements liés à la sécurité et déjà effectués ont été importants.

Mise aux normes Handicap :

La Mairie a déposé une demande de dérogation auprès de la Préfecture concernant le handicap « Mobilité » dont la mise en conformité engendrait d'énormes travaux et un investissement qui pouvait nous contraindre à la fermeture de l'ancienne École Fruitière. La mise aux normes pour les autres handicaps devrait être plus accessible financièrement et pourrait être partagée avec la Municipalité. À ce jour, nous attendons toujours une réponse de la Préfecture.

Programme Investissement :

Nous souhaitons entreprendre le remplacement progressif de la literie dans les chambres. Certains matelas sont vieillissants et deviennent inconfortables lors de séjours de longue durée.

La Municipalité de Valloire nous a fait part de son désengagement concernant le ravalement de la façade de l'ancienne École Fruitière. Compte tenu de l'état de celle-ci et dans l'éventualité d'une rentrée financière importante, nous envisageons de renégocier ces travaux avec la Municipalité en ne rénovant, pourquoi pas, que la façade avant du chalet.

Désignation d'un responsable lors des séjours :

Pour nous permettre de continuer l'exploitation de l'ancienne École Fruitière sur le plan « sécurité », nous avons l'obligation de désigner un responsable Sécurité lors de chaque Séjour.

Les prérogatives du responsable Sécurité seront :

Veiller au respect du règlement intérieur du chalet :

Faire respecter le silence entre 22h et 8h

Faire respecter l'interdiction de Fumer

Veiller à la propreté du chalet

Sécurité :

Veiller au bon fonctionnement de l'alarme Incendie

Gestion du S.S.I. (Système de Sécurité Incendie) en cas d'alarme

Maniement des extincteurs

Veiller à la sécurité des résidents.

Nous recherchons des volontaires. En fonction de la situation, il nous faudra désigner un responsable parmi les plus anciens adhérents.



## Wifi Valloire :

L'opérateur qui nous permettait d'avoir la Wifi à la Fruitière est Free. La Free Box était couplée à un boîtier Noodo permettant de tracer les téléchargements illégaux.

Notre Free Box ne fonctionne plus depuis le confinement et nous n'arrivons pas à faire dépanner la ligne ou la Box par l'opérateur.

Le boîtier Noodo engendre des dysfonctionnements et ne permet pas à certains de nos adhérents de récupérer leur mot de passe en cas d'oubli et donc de ne plus pouvoir accéder à une liaison internet.

En conséquence de quoi, nous avons décidé de changer d'opérateur (certainement Orange) et de supprimer le boîtier Noodo, sachant que, si des téléchargements illégaux se font depuis le chalet, nous aurons la possibilité de savoir qui était dans le chalet à cette période et qui a téléchargé.

## Les appartements des Tines.

Depuis 2019, la responsabilité du bâtiment des Tines a été transférée au C.A.S.I. de PRG (Comité d'Actions Sociales Interentreprises). Le statut nous permettant de bénéficier de ce bâtiment ne sera plus assujéti aux multiples conventions qui existaient. Notre interlocuteur privilégié est maintenant bien défini et plus accessible.

La première conséquence de cette situation est que le C.A.S.I. prend en charge financièrement tous les fluides (eau, électricité, etc.) des installations sociales transférées (I.S.T.) Pour 2020, nous allons donc avoir une diminution des charges pour les TINES d'environ 1 000€.

Nous souhaiterions également rénover ces deux appartements sur une durée de cinq ans environ afin d'étaler l'investissement. Nous souhaiterions associer le C.A.S.I. dans cette démarche pour qu'il nous apporte une aide financière.

Nous réaliserions les travaux (bénévolat) et le C.A.S.I. prendrait en charge 50% du prix des matériaux. Ces travaux concerneraient la peinture des murs, le revêtement des sols et l'optimisation de l'espace des cuisines.

Les problèmes de sécurité (extincteurs et plans d'évacuation) devaient être réglés par le C.A.S.I. de PRG. Il va certainement falloir que nous traitions ce sujet nous-mêmes et que nous nous fassions rembourser.

## LEGS de Roger BRACON

L'affaire du legs de Roger BRACON n'est toujours pas réglée. Pendant la période de confinement, nos sollicitations auprès de Maître DELOUBES ont été suspendues. Nous avons repris contact au mois de septembre.

L'héritier ne répondant pas à Maître DELOUBES et la société de généalogie n'existant plus, la succession doit être déclarée vacante. Cette démarche ne peut pas être faite par un notaire.

Maître DELOUBES a donc sollicité La ligue contre le Cancer. La responsable des successions au sein de la Ligue (Maître ERRARD) a démissionné. Sa remplaçante reprend les dossiers en cours et donc le legs de Roger BRACON.

Maître DELOUBES devrait nous informer de l'évolution de la situation et des démarches entreprises par la Ligue contre le Cancer. Quant à nous, nous allons essayer prochainement de reprendre contact avec la responsable de la Ligue contre le Cancer.

## L'Équipe Compétition

Pour la saison 2020-2021, l'équipe Compétition sera composée de 5 compétiteurs dont 1 fille :

GANET Martine - EZMIRO Kendy – CHATELAIN Vincent - ANDRE Stanislas - LEGROS Thomas - LAFOSSE Julien.

Pour l'année 2021, le challenge Jean LAVIGNE n'aura pas lieu.

Vincent CHATELAIN vous présentera les compétiteurs lors de son rapport d'activité.

## Site Internet - Compte Facebook – Liste de diffusion

Un nouveau site est à votre disposition.

Vous avez tous pu apprécier, la saison dernière, le site internet de la section Ski et Montagne. Vous pouvez réserver en ligne, voir les différents plannings d'occupation, et vous recevez automatiquement les bulletins



d'inscription en fonction de votre destination. Pour Valloire, nous avons ajouté une possibilité supplémentaire vous permettant de visualiser l'occupation du chalet afin de vous permettre, dans la mesure du possible, de choisir votre chambre.

D'autres informations sont disponibles : l'histoire de notre section, nos règlements, les résultats de notre équipe de compétition. Nous les ferons évoluer en fonction de vos besoins.

Actuellement, notre site rencontre un léger dysfonctionnement ne vous permettant pas d'accéder aux différents plannings. Nous sommes en train d'essayer de résoudre ce problème.

Le nouveau site est également conçu pour être accessible depuis vos Smartphones.

Adresse du site : <https://scpo-ski-et-montagne.fr/>

Compte Facebook : S.C.P.O. Ski et Montagne.

Le compte Facebook est actif depuis trois ans déjà. Nous essayons de le rendre attractif afin que vous ayez toutes les informations utiles à votre disposition. Nous souhaiterions connaître votre avis et vos attentes en ce qui concerne ce réseau social.

Liste de diffusion sur adresses mail :

Nous espérons que ce moyen de communication, mis en place, vous convient. Nous l'utilisons pour des événements importants environ 5 à 6 fois par an (Convocation A.G. – Compte rendu A.G. – Bulletins de Réservation – Programmation de sorties de randonnée, etc.). Vous avez, lors de votre inscription dans nos différentes structures, la possibilité d'accepter ou de refuser notre démarche de protections de vos données. Votre interlocuteur en cas de litiges est :

Philippe BELLAMY : [phi.bellamy@free.fr](mailto:phi.bellamy@free.fr)

**Activité Randonnée :**

Cette activité que nous avons essayé de mettre en place, n'a pas rencontré le succès espéré. Une réflexion commune sur la création d'autres activités devra avoir lieu afin de savoir si nos adhérents sont réellement intéressés par ce type d'organisation.

**Conclusion :**

Le bilan de la saison 2019-2020 nous permet d'être plus optimistes malgré des conditions défavorables liées aux contraintes sanitaires. Notre situation est globalement satisfaisante.

Nos adhérents, en dépit des restrictions qui se profilent, nous ont déjà beaucoup sollicités pour Valloire. Le chalet est complet pendant près de 3 semaines au mois de février.

Huit semaines de locations aux TINES sont d'ores et déjà réservées. Nous espérons que la situation sanitaire va se stabiliser ou s'améliorer afin que nous puissions avoir une saison de sports d'hiver dans les meilleures conditions.

\* \* \*

Je vous remercie tous, au nom du Comité Directeur sortant, de l'attention que vous avez bien voulu nous accorder, et nous souhaitons à tous « bon ski et bonne neige et de belles randonnées cet été à Valloire et Chamonix », en espérant que cette nouvelle saison 2020-2021 soit aussi bénéfique pour la Section que pour vous.

Pour le Bureau de la Section SKI & MONTAGNE,

Alain LOPEZ